

Expéditeur

Direction Achats

De : Direction des Achats
Référence : DA/OB/NM/BM/D 360 -22
N° de Fax : 0522 54 91 07

Destinataires

A :
N° de Fax :

Objet : APPEL D'OFFRES OUVERT AOO N°111-2022 E/T : « Travaux de réalisation de la liaison souterraine HTB 63 kV (C39) entre Poste Source CAMIRAN et Portique Lalla Meryem »

Messieurs,

Dans le cadre de l'appel d'offres cité en objet, nous vous informons qu'une 2^{ème} visite des lieux sera organisée le **mardi 24 mai 2022 à 10h00** au profit des entreprises souhaitant la refaire ou celle ne l'ayant pas encore effectué.

Le départ pour la visite des lieux est fixé au secrétariat de la Direction Achats.

Par la même occasion, et pour donner suite aux demandes d'éclaircissement émanant d'un candidat, nous vous prions de noter les réponses suivantes:

Question n° 1 : En ce qui concerne le lot n°1, veuillez nous préciser si les éléments ci-dessous sont à la charge de LYDEC :

1.1. Fourniture des plans avec altitude du terrain de la liaison existante détaillant les différents types des réseaux existants.

1.2. Choix du tracé de la nouvelle liaison à réaliser ;

1.3. Déviation du réseau existant au cas où cela posera un obstacle au moment de réalisation des travaux.

Réponse n° 1.1 : Les plans des réseaux existants gérés par les exploitants LYDEC seront fournis par la LYDEC à titre indicatif, le contractant doit utiliser tous les moyens nécessaires et les détecteurs des conduites et câbles, et faire des sondages de reconnaissance de ces réseaux pour bien les localiser et enfin de déterminer toutes les profondeurs et altitudes correspondantes.

Pour les autres réseaux existants à part LYDEC (ONEE, INWI, IAM....etc.), le contractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'avoir les recollements correspondants.

Réponse n° 1.2 : Le tracé indiqué sur le plan est à titre indicatif, le contractant doit poser le réseau projeté tout en restant sur les boulevards et les ruelles indiqués sur le plan du tracé. Néanmoins, il doit faire des sondages de reconnaissance du terrain pour déterminer le couloir libre pour le passage des fourreaux en PVC bétonné et éviter tout éventuel obstacle bloquant les travaux.

Réponse n° 1.3 : Le contractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter tous les obstacles qui peuvent engendrer un arrêt ou blocage des travaux, il doit anticiper son couloir libre pour le passage des fourreaux en PVC bétonnés .

Question n° 2 : En ce qui concerne le lot n°2, nous vous demandons de bien vouloir nous clarifier les modalités de paiement de chaque item du bordereau et la possibilité de facturer la fourniture une fois réceptionnée.

Réponse n° 2 : La facturation des fournitures sera faite suivant l'avancement des travaux et une fois que le câble est posé (avec essais concluant après pose) et les boîtes de jonction sont confectionnées sur place, sachant que le BPU du marché prévoit des prix composés de la fourniture et la pose.

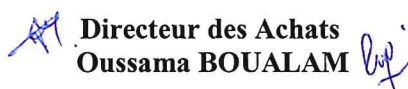
Direction A **Question n° 3** : Pour les deux lots, merci de nous confirmer si les pénalités appliquées au cas du dépassement du délai global du projet sont libératoires.

Réponse n° 3 : les pénalités de retard susceptibles d'être appliquées dans le cadre du marché sont celles prévues dans l'article 11 du CCAF.

Nous vous rappelons que **ce courrier devra impérativement être joint à l'ensemble des documents constitutifs du dossier d'appel d'offres, paraphé, signé en dernière page avec la mention manuscrite « LU et APPROUVÉ » par le représentant qualifié du Soumissionnaire.**

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Accusé de Réception : Prière de nous accuser réception de la présente circulaire par retour de mail.


Directeur des Achats
Oussama BOUALAM


Lydec
Direction des Achats